



DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE 2026 / 2027



BRUNSTATT-DIDENHEIM



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE ADULTES SÉNIORS



Le mot du Président

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC Alsace) est une association née en 1968 par la volonté d'acteurs associatifs bénévoles. Ces responsables associatifs souhaitaient répondre à des besoins d'encadrement de l'enfance et de la jeunesse sur le temps libre, pour rendre accessibles au plus grand nombre la culture et le sport, sans distinction sociale.

En réponse aux défis actuels (vivre ensemble, climat...), la FDFC Alsace travaille aujourd'hui en étroite collaboration avec les associations, les partenaires et les collectivités des territoires.

La FDFC Alsace souhaite ainsi répondre aux enjeux de l'éducation populaire : permettre l'émancipation, favoriser l'accès aux savoirs, à la culture et faciliter l'exercice de la citoyenneté.

Véritable espace d'animation et de création de lien social, l'accueil de loisirs est une réponse à cette ambition. Votre enfant y sera accueilli pour lui permettre de se construire en tant qu'individu et pour lui permettre de se construire au sein d'un groupe. Il découvrira des activités nouvelles et variées, pour y vivre des animations individuelles et collectives.

L'accueil de loisirs proposera des actions qui visent à respecter l'environnement et à éduquer au développement durable. En tant que parents vous aurez également toute votre place dans la vie de l'accueil de loisirs à travers des espaces et des temps dédiés à la rencontre entre la structure et les familles.

Jean-Christophe BOEGLIN

La FDFC Alsace accompagne...



LA PETITE ENFANCE

Pour accompagner les premiers pas

- Assurer une prise en charge éducative de qualité répondant aux besoins de la petite enfance par la formation continue des équipes
- Animer des projets ancrés sur le territoire
- Proposer des actions de soutien à la parentalité



L'ENFANCE

Pour aider l'enfant à se construire

- Assurer une prise en charge éducative de qualité répondant aux besoins de l'enfant par la formation continue des équipes
- Animer des projets ancrés sur le territoire
- Développer la coéducation avec les familles



LA JEUNESSE

Pour encourager l'autonomie et l'engagement

- Offrir des loisirs variés, dépassant les logiques consuméristes
- Accompagner la construction de projets par et pour les jeunes sur leur territoire
- Développer des actions de prévention



LES ADULTES

Pour s'engager et agir

- Favoriser la rencontre, l'échange et le partage
- Accompagner des associations et des collectifs dans leurs projets
- Encourager la participation à la vie locale



LES SÉNIORS

Pour renforcer les liens sociaux

- Développer des espaces d'animation et d'implication pour prévenir l'isolement et la solitude
- Faciliter l'accès aux services et la mobilité
- Favoriser les dynamiques intergénérationnelles

Les 4 axes du projet éducatif

- **Aider l'enfant à se construire**

La vie en collectivité, avec les autres, au sein d'un groupe, n'est pas innée. Il s'agit pour la FDFC Alsace de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver une place au sein d'un groupe.

- **S'inscrire dans une démarche de coéducation**

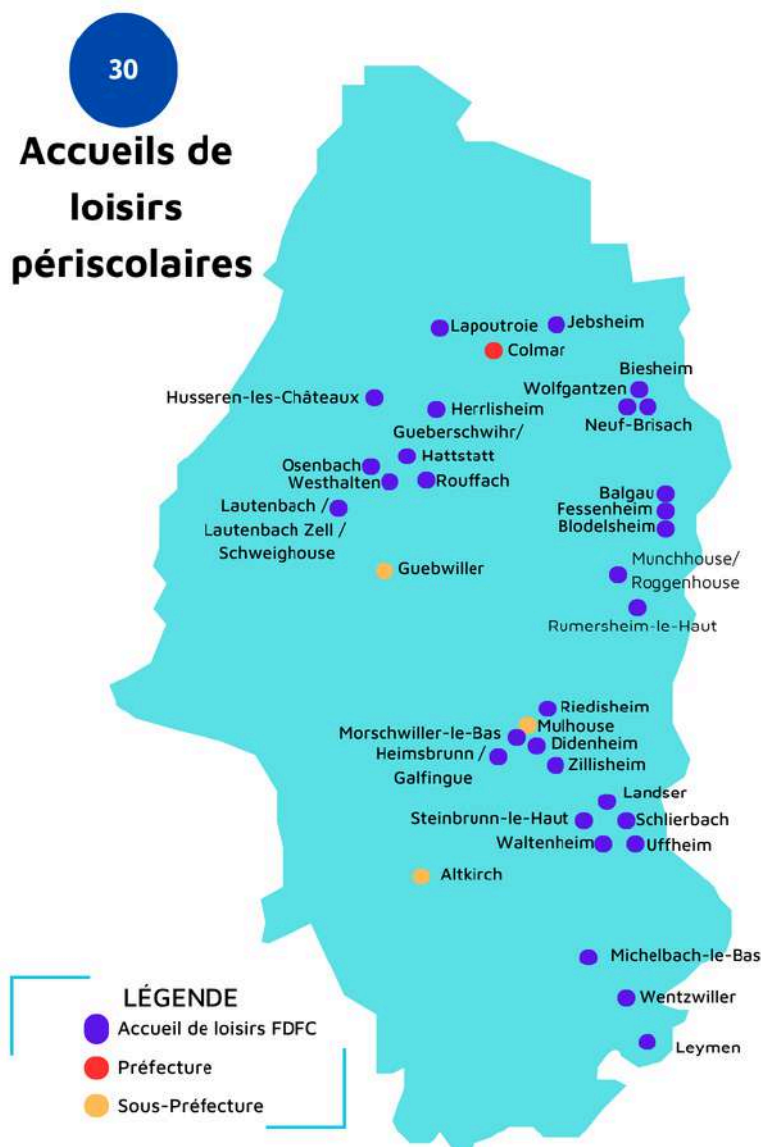
La FDFC Alsace veille à structurer la complémentarité entre l'école, la famille et les services de l'enfance afin de permettre une interaction et des synergies positives entre ces différents acteurs.

- **Favoriser la découverte, la compréhension et l'ouverture au monde qui l'entoure**

Les espaces d'accueil et d'animation de la FDFC Alsace sont des lieux de développement et d'épanouissement personnel. Ils sont également des lieux d'aventures individuelles et collectives. Ils doivent permettre à chacun-e de vivre des temps nouveaux.

- **Éduquer au développement durable**

Les projets développés par la FDFC Alsace s'inscrivent dans les trois dimensions de l'éducation durable : la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.



Adhérer à la FDFC Alsace

En tant que bénéficiaire du service proposé, vous adhérez à la FDFC Alsace en qualité de membre usager et votre enfant bénéficie à ce titre d'une assurance individuelle accident.

Cette adhésion donne également accès à des réductions auprès de nos partenaires culturels.

Pour en savoir plus : <https://fdfcalsace.foyersruraux.org/>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNÉE 2026 / 2027

BRUNSTATT-DIDENHEIM



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE ADULTES SÉNIORS

INTRODUCTION

Le présent règlement a pour objectif de donner des informations pratiques concernant l'accueil de loisirs ainsi que les modalités de fonctionnement. Il est un contrat moral entre les familles, parents et enfants, et l'accueil de loisirs. Votre inscription au périscolaire valide le présent règlement.

COORDONNÉES DE LA STRUCTURE

Accueil de loisirs de Brunstatt- Didenheim

Adresse : 1 rue de Brunstatt 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

Téléphone : 03 89 43 51 58 / 07 67 08 93 38

Mail : alsh.didenheim@fdcf-alsace.fr

ADHÉSION

L'accueil de loisirs est géré par l'association FDFC Alsace. À ce titre, il vous est demandé de vous acquitter de l'adhésion à l'association qui s'élève à 11 euros par enfant inscrit·e. Cette adhésion est annuelle et obligatoire. Elle ouvre droit à toutes les activités de l'association et à une assurance individuelle accident pour l'enfant. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Le paiement de l'adhésion s'effectue obligatoirement par un paiement spécifique.

CRITÈRES

L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés à Brunstatt-Didenheim et qui habitent la commune de Brunstatt - Didenheim ou la communauté d'agglomérations m2A.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour qu'un enfant puisse fréquenter l'accueil de loisirs, un dossier d'inscription et une fiche sanitaire de liaison doivent être remplis et transmis au directeur ou à la directrice de l'accueil de loisirs.

Votre dossier ne pourra être pris en compte qu'à la condition d'être à jour de vos paiements.

Le dépôt d'une fiche d'inscription ne vaut pas acceptation.

Seul le courrier de confirmation transmis par la direction de la structure valide définitivement l'inscription.

HORAIRES & FONCTIONNEMENT

Périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi / de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h30

Mercredi de loisirs : de 8h00 à 18h00

Accueil de loisirs sans hébergement [pendant les vacances scolaires sauf Noël] : de 8h à 18h

Dans l'intérêt de votre enfant et du fonctionnement de l'accueil et de l'équipe, merci de respecter les heures de fermeture de la structure.

Aucun enfant ne sera accueilli en dehors de ces horaires.

PERMANENCES

Les jours et heures des permanences seront communiqués lors de la réunion de rentrée et affichés à l'accueil de loisirs périscolaire. Une prise de RDV est également possible.

TARIFICATION & FACTURATION

TARIFS en vigueur pour l'année scolaire 2026/2027 (susceptibles d'évoluer)

TARIFS PERISCOLAIRES lundi, mardi, jeudi, vendredi (midi et soir)

***tarification en vigueur au 1er septembre 2025 susceptibles d'évoluer

QF = revenus bruts annuels (avant tout abattement fiscal) divisé par 12 mois + prestations / nombre de part

La tarification m2A est basée sur le Quotient Familial calculé par la CAF. Le principe est une tarification au forfait individualisée selon les QF des familles.

Le QF prend en compte les revenus et la composition de la famille, mais aussi les prestations familiales perçues. Pour l'accueil du midi, le tarif plancher du forfait sera de 4.76€ pour les QF inférieurs ou égaux à 430.

Le tarif plafond, quant à lui, sera de 12.63€ pour les QF supérieurs à 2200.

Pour l'accueil du soir, le tarif plancher du forfait sera de 1,00€ pour les QF inférieurs ou égaux à 430. Le tarif plafond, quant à lui, sera de 10,50€ pour les QF supérieurs à 2200.

QF	≤ 430	431 à 2199	≥ 2200
forfait midi	4.76€	$4.76 + ((12.63-4.76)*(QF-430)/(2200-430))$	12.63€
forfait soir	1.00€	$1 + ((10.50-1)*(QF-430)/(2200-430))$	10.50€

Premier cas : la famille a fourni son numéro d'allocataire : le calcul des tarifs midi et soir s'effectue selon le QF récupéré auprès des services de la CAF et selon la formule dans le tableau ci-dessus.

Pour exemple : pour une famille avec un QF de 1011 (famille avec 2 enfants et 3033€ de ressources mensuelles) :

Forfait midi : $4,76 + ((12.63-4.76)*(1011-430)/(2200-430)) = 7.34€$ par enfant

Forfait soir : $1 + (10.50-1)*(1011-430)/(2200-430)) = 4.12€$ par enfant

Deuxième cas : la famille n'a pas de numéro allocataire et fournit son avis d'imposition. Pour les familles ne disposant pas de QF, le calcul du tarif sera effectué à partir du dernier avis d'imposition. Il est alors demandé un justificatif de non affiliation à la CAF (affiliation MSA ou autre), à transmettre avec l'avis d'imposition, afin de garantir une équité quant au calcul des tarifs.

Il est alors nécessaire de calculer un Quotient Familial en prenant en compte les données de l'avis d'imposition :

Les éléments pris en compte pour déterminer les revenus sont alors les suivants :

- revenus d'activité professionnelle et assimilés,
- Pensions (alimentaires et retraites)
- Rentes et autres revenus imposables (capitaux mobiliers, immobiliers, revenus fonciers ...)
- Déduction des pensions alimentaires versées

Données figurant sur le dernier avis d'imposition des familles avant déduction des frais réels (soit pour septembre 2026, avis d'imposition 2025 sur revenus 2024).

Il est ensuite nécessaire de diviser les revenus annuels par 12 mois, puis par le nombre de parts.

Le nombre de part est le suivant :

- Le ou les parents : 2 parts
- 1er enfant à charge : 0,5 part
- 2ème enfant à charge : 0,5 part
- 3ème enfant à charge : 1 part
- Par enfant supplémentaire : 0,5 part
- Par enfant en situation de handicap : 1 part

Par exemple, pour une famille avec 40 000€ de revenus annuels et 2 enfants :

QF calculé = revenus annuels de l'avis d'imposition / 12 mois / nombre de parts

QF calculé = 40 000€/ 12 mois / 3 parts

Soit QF = 1111

Ensuite, la formue précitée pour le 1er cas s'applique pour le calcul des tarifs midi et soir.

Forfait midi : $4.76 + ((12.63 - 4.76) * (1111 - 430) / (2200 - 430)) = 7.79\text{€}$ par enfant

Forfait soir : $1 + (10.50 - 1) * (1111 - 430) / (2200 - 430) = 4.66\text{€}$ par enfant

Troisième cas : la famille ne souhaite pas communiquer son numéro allocataire CAF ni son avis d'imposition. Le tarif maximum du forfait midi et/ou du forfait soir s'appliquera automatiquement. Soit :

Forfait midi : 12.63€ par enfant

Forfait soir : 10.50€ par enfant

Pour l'année 2026/2027 :

- Un premier calcul des tarifs sera effectué pour la période de septembre à décembre 2026 selon le QF récupéré au moment de l'inscription ou selon l'avis d'imposition 2025 sur revenus 2024.
- Un second calcul des tarifs sera effectué pour la période de janvier à juillet 2027, selon le QF connu au mois de janvier 2027. Pour garantir une équité, le tarif sera également mis à jour pour les familles n'ayant pas de QF: seront alors pris en compte les revenus 2025 selon avis d'imposition 2026.

Un simulateur est mis en place sur le site de m2A pour permettre aux familles d'estimer leur tarification.

<https://www.m2a.fr/enfance-jeunesse/periscolaire/modalites-simulation-de-paiement-periscolaire>

M = revenu fiscal de référence N-1/12 sur présentation de l'avis d'imposition			
PRESTATION MERCREDI DE LOISIRS	Mercredi ½ journée avec repas	Mercredi Journée 8h-18h	Mercredi ½ journée sans repas
Tarif 1	9.50€	16.36€	6.86€
Tarif 2	9.66€	17.05€	7.39€
Tarif 3	9.82€	17.74€	7.92€

TARIFS EXTRASCOLAIRES

Tarification en vigueur au 1er septembre 2026 susceptibles d'évoluer

M = revenu fiscal de référence N-1/12 sur présentation de l'avis d'imposition			
FORFAIT SEMAINE ALSH / VACANCES	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3
Famille 1 enfant	M < 2300€	2300€ < M < 3000€	M > 3000€
Famille 2 enfants	M < 2700€	2700€ < M < 3400€	M > 3400€
Famille 3 enfants	M < 3800€	3800€ < M < 4400€	M > 4400€
Communes de Brunstatt-Didenheim Zillisheim	72€	77.25€	82.55€
Autres communes	100.30€	105.60€	110.90€

Adhésion annuelle à la FDFC ALSACE : 11,00 € (ouvrant droit à une assurance individuelle pour l'enfant dans le cadre des activités FDFC ALSACE)

Votre dossier d'inscription ne sera pris en compte qu'à la seule condition d'être à jour de vos paiements.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Accueil de loisirs de Brunstatt- Didenheim

Adresse : 1 rue de Brunstatt 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

Téléphone : 03 89 43 51 58 / 07 67 08 93 38

Mail : alsh.didenheim@fdhc-alsace.fr



ENVOI DES FACTURES

Les factures sont mises en ligne sur le portail famille entre le 1er et le 5 du mois.

Elles sont à régler avant le 10 de chaque mois.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les règlements peuvent s'effectuer directement auprès du directeur ou de la directrice de l'accueil de loisirs ou à la

FDFC Alsace, 4 rue des castors, 68200 MULHOUSE.

Ils peuvent se faire :

- En ligne dans votre espace personnel sur le Portail Famille
- Par chèque à l'ordre de la FDFC Alsace
- En espèces : 1 reçu validant le règlement vous sera transmis, il doit être conservé par les parents en cas de contestation.
- Par CB en appelant le siège au 03 89 33 28 33
- Par titre CESU

À noter : Les CESU de l'année en cours sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, mais ils ne peuvent pas servir à payer les factures de l'année suivante.

Exemple : les CESU 2025 peuvent payer uniquement les factures de janvier à décembre 2025

De plus, la carte d'adhésion ne peut pas être réglée avec un titre CESU

Les mercredis peuvent être réglés par bons CAF

Les ALSH Vacances peuvent être réglés par chèque ANCV et par bons CAF.

Merci de ne pas transmettre de règlement à l'école ou aux animateurs ou aux animatrices pendant les trajets avec ou sans enfants

RAPPEL

En cas de non-paiement de la facture, vous recevrez un rappel. À partir de ce moment, si la facture n'est pas

payée sous 8 jours, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus prendre en charge votre enfant jusqu'au paiement

complet des factures impayées.

CONDITIONS GÉNÉRALES PENDANT LA PÉRIODE PÉRISCOLAIRE

Les délais de prévenance:

Mon enfant sera absent le...	Je préviens avant...
Lundi midi	Jeudi avant 10h30 (de la semaine précédente)
Lundi soir	Vendredi avant 16h00 (de la semaine précédente)
Mardi midi	Vendredi avant 10h30 (de la semaine précédente)
Mardi soir	Lundi avant 16h00
Mercredi	Lundi avant 10h30
Jeudi midi	Mardi avant 10h30
Jeudi soir	Mercredi avant 16h00
Vendredi midi	Mercredi avant 10h30
Vendredi soir	Jeudi avant 16h00



Les délais de prévenance s'appliquent en toute circonstance.

Toute absence doit être signalée : maladie, absence ou grève de l'enseignant ou l'enseignante, sortie scolaire, ou toute situation imprévue.

Si l'absence est signalée:

- **Dans le délai de prévenance** via le Portail Famille: rien n'est facturé
- **Hors délai de prévenance**: tout sera facturé (repas + heures de garde)
- **Hors délai de prévenance** auprès du directeur ou de la directrice et avec certificat médical dans le mois en cours : uniquement le repas sera facturé.

Dans tous les cas, si l'absence n'est pas signalée, tout sera facturé (repas + heures de garde)

PORTAIL FAMILLE

Toute demande d'inscription ou de modification devra être effectuée via le Portail Famille.

À noter : suspension du fonctionnement du portail pendant les périodes de vacances scolaires. Néanmoins, les règlements factures sont encore possibles.

CONDITIONS GÉNÉRALES SPÉCIFIQUES AUX ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES

Les bons CAF, les chèques ANCV, les aides Comités d'Entreprise et tickets CESU sont acceptés.

Paiement à l'ordre de la Fédération des Foyers-Clubs. Toute inscription doit être soldée avant le démarrage de l'accueil.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit au siège de la Fédération et au plus tard 7 jours avant la date de démarrage de l'accueil de loisirs. Dans ce cas, les frais seront annulés.

Aucun remboursement ne sera fait au-delà, aucun remboursement ne sera effectué, sauf maladie de l'enfant : remboursement uniquement des frais de garde (les repas ou les éventuels suppléments d'équipement restent toujours à votre charge).

Ce remboursement se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical à remettre obligatoirement le premier jour d'absence.

MÉDICAMENTS / ORDONNANCE / ALLERGIES

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance médicale. Nous vous demandons également de noter sur la boîte de médicament, le nom et prénom de l'enfant, la posologie et le poids s'il est nécessaire. Les prescriptions homéopathiques relèvent de la même règle.

Merci de nous signaler toute allergie alimentaire ou médicamenteuse pour que nous puissions en tenir compte.

RESPONSABILITÉ / SÉCURITÉ

Lors de l'arrivée de votre enfant, merci de l'accompagner à l'intérieur de l'accueil et de le confier à un membre de l'équipe d'animation. L'enfant reste sous la vigilance et la responsabilité des parents ou des personnes désignées lorsque ces derniers sont présents dans l'accueil.

Les enfants ne peuvent être récupérés que par des personnes autorisées (indiquées sur le dossier d'inscription).

Si une autre personne récupère l'enfant, veuillez nous en informer en nous indiquant son nom et prénom et assurez-vous que cette personne possède une carte d'identité en cours de validité à nous présenter.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure pour une organisation harmonieuse de l'accueil et pour le respect de chacun.

NON GARANTIE DES CRÉNEAUX RÉSERVÉS ET NON UTILISÉS

De nombreuses familles souhaitent bénéficier de l'accueil périscolaire. Notre objectif est de répondre au maximum de demandes. Pour cette raison, nous pouvons être amenés à reconsidérer des créneaux bloqués et non utilisés.

Par exemple :

Vous réservez toutes les semaines le mardi midi, puis vous désinscrivez systématiquement votre enfant 2 jours avant, cela ne permet plus à un autre enfant de bénéficier de cette place.

Dans cette situation, nous vous contacterons pour vous signifier que vous ne serez plus prioritaire pour ce créneau et que le mardi sera dorénavant attribué à un autre enfant.

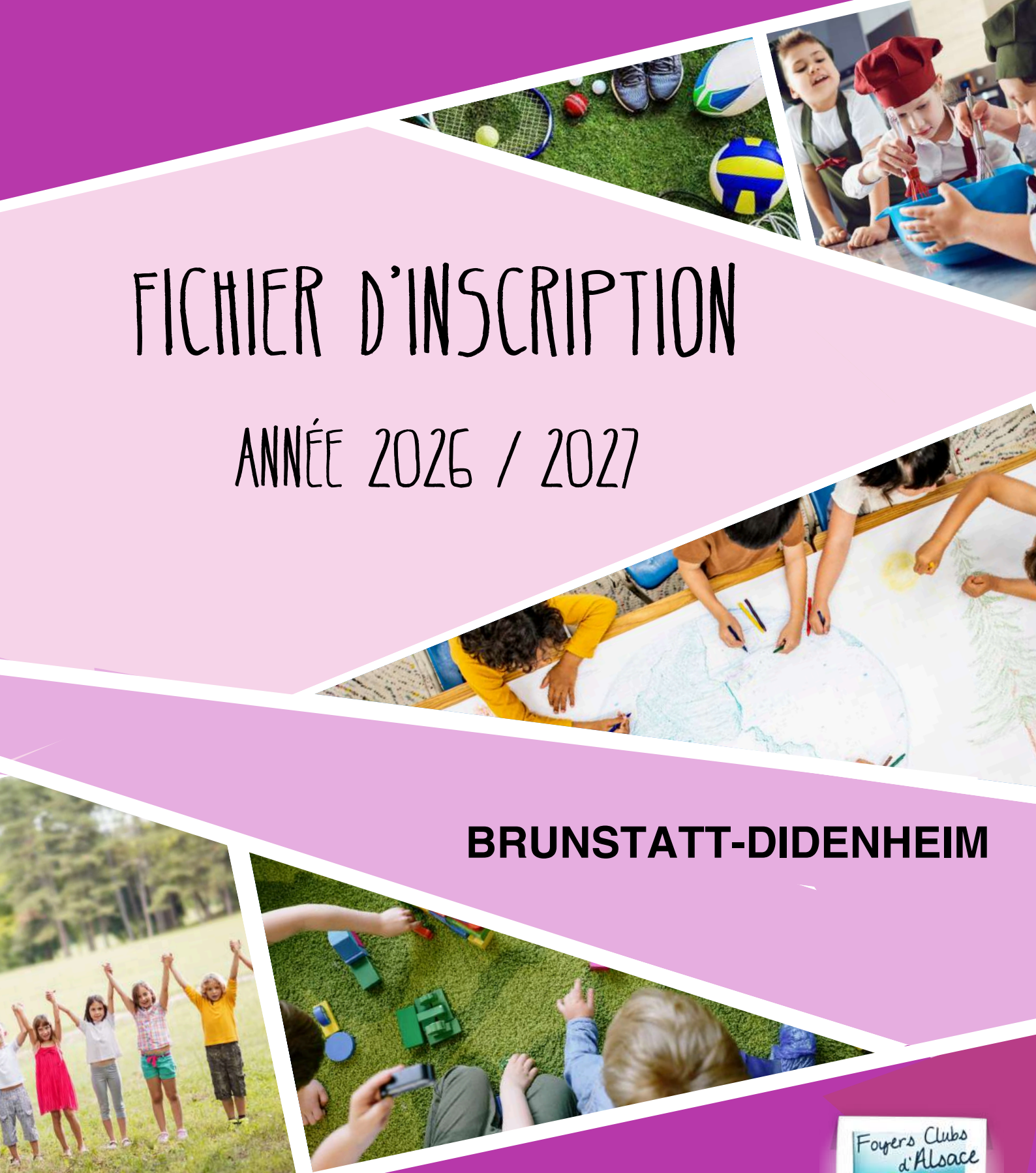
EXCLUSION

Une exclusion peut être prononcée par le directeur ou la directrice de l'accueil périscolaire en accord avec le directeur de la FDFC Alsace dans les cas suivants :

- Non respect du règlement intérieur
- Retrait répété d'un enfant après l'heure de la fermeture de la structure
- Non paiement des factures (cf. FACTURATION)
- Absences répétées et non motivées après réservation
- Indiscipline : manque de respect
- Comportement à risque, mise en danger pour soi et/ou pour les autres

OBJETS ET EFFETS PERSONNELS

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur. Les enfants et leurs familles sont seuls responsables de ce qu'ils apportent à l'accueil. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations de vêtements, bijoux, jouets ou jeux, même commis à l'intérieur des locaux ou lors d'une activité extérieure. Les animateurs ou animatrices ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables de la perte, ou de l'oubli des affaires personnelles de l'enfant.



FICHER D'INSCRIPTION

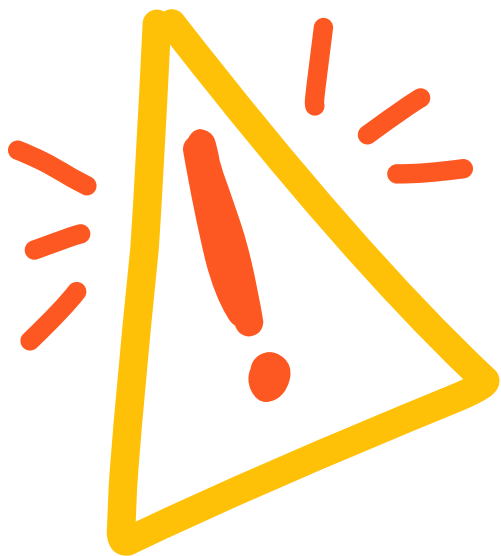
ANNÉE 2026 / 2027

BRUNSTATT-DIDENHEIM



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE ADULTES SÉNIORS



Le dépôt d'une fiche d'inscription ne vaut pas acceptation.

Seul le courrier de confirmation transmis par la direction de la structure valide définitivement l'inscription.



FICHE D'INSCRIPTION

A COMPLETER EN
LETTRES CAPITALES

Accueil de loisirs de Brunstatt-Didenheim

TARIF:.....

- ☐ Occasionnel
☐ Régulier

Cadre réservé à l'accueil de loisirs

ENFANT

Nom : Prénom :

Féminin: ☐ Masculin: ☐

Né, née le : Lieu de naissance : Département ou pays :

Ecole : Classe :

Frères et soeurs : né, née le.....

..... né, née le.....

..... né, née le.....

RÉGIME ALIMENTAIRE

☐ Repas du jour ☐ Repas sans viande Remarque:.....

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Avez-vous des recommandations particulières à communiquer à l'équipe d'encadrement ?

.....

Votre enfant est-il à besoin particulier ? (TSA-TDA(H) - DYS - handicap,...) ☐ Oui ☐ Non

Si oui, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'accueil afin de préparer sa venue.

Votre enfant est-il diagnostiqué ? ☐ Oui ☐ Non ☐ En cours Précisez le diagnostic:.....

Si oui, joindre la notification.

Disposez-vous d'une notification de la MDPH? (par ex AEEH) ☐ Oui ☐ Non ☐ Demande en cours

Si oui, joindre la notification.

P.A.I. (Projet d'accueil individualisé): ☐ Oui ☐ Non Si oui, veuillez nous le transmettre

PARENTS

Je soussigné-e responsable légal-e : ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Tuteur

Parent 1: Nom : Prénom : ☐ Mère ☐ Père

Tél. portable : Tél. professionnel :

Adresse mail :

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié-e ☐ Divorcé-e ☐ Pacsé-e ☐ Séparé-e ☐ Veuf-ve

Parent 2 : Nom : Prénom : ☐ Mère ☐ Père

Tel. portable : Tél. professionnel :

Adresse mail :

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié-e ☐ Divorcé-e ☐ Pacsé-e ☐ Séparé-e ☐ Veuf-ve

Adresse du domicile :

Code postal : Commune : Tél. domicile :

Profession Parent 1 : Employeur :

Profession Parent 2 : Employeur :

Composition du foyer fiscal: ☐ famille parentale ☐ famille recomposée ☐ famille mono-parentale
☐ famille d'accueil

Régime générale de Sécurité Sociale : n° de sécurité sociale auquel est rattaché l'enfant :

Autres régimes : ☐ MSA ☐ Autre:.....

N° allocataire CAF:

Autre personne majeure, que les parents, à contacter en cas d'urgence

Nom / Prénom	Lien avec l'enfant	N° de téléphone

Présence de l'enfant à l'accueil de loisirs périscolaire

- ☐ Occasionnelle (fournir planning au mois)
- ☐ Régulière

Compléter les cases correspondantes avec R ou O selon présence Régulière ou Occasionnelle

	Pause déjeuner	Périscolaire Accueil du soir 16H00 - 18H30	Précisez toute autre spécificité (semaine paire, impaire,...)		
Lundi					
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					

	Matin 8H00 / 12H00	Matin + Déjeuner 8H00 / 14H00	Déjeuner + Après midi 12h00 / 18h00	Après-midi 14H00 / 18H00	Journée 8H00 / 18H00
Mercredi					

Autorisation parentale obligatoire

Je soussigné-e (Nom et prénom):..... ☐Parent 1 ☐Parent 2 ☐Tuteur

Responsable de l'enfant(Nom et prénom)

- ☐ Autorise le directeur ou la directrice de l'accueil de loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence.
- ☐ Certifie par la présente que mon enfant a subi les vaccinations exigées par la loi

Autorise mon enfant à se baigner : ☐Oui ☐ Non

Sur demande du directeur ou de la directrice, je m'engage à fournir un certificat en cas d'activité spécifique.

- Autorise les personnes majeures suivantes à venir chercher mon enfant à l'accueil de loisirs :

Nom / Prénom	Lien avec l'enfant	N° de téléphone

- Autorise mon enfant à être filmé et photographié dans le cadre des activités proposées et à utiliser ces photos dans la presse et sur le site internet de la FDFC Alsace. ☐ OUI ☐ NON (Est exclue l'utilisation sur nos réseaux sociaux).

Protection des données personnelles

☐ J'accepte que la FDFC Alsace mémorise et utilise les données personnelles contenues dans ce formulaire dans le but :

- d'assurer la gestion administrative de mon adhésion
- de garantir les droits liés à cette adhésion (assurance, participation aux activités, etc)

☐ J'autorise la FDFC Alsace à communiquer avec moi via les coordonnées fournies dans ce formulaire et à transmettre mon adresse électronique sur le système de gestion des adhésions Gestanet, dans le but de m'informer sur la vie de l'association.

☐ Je suis informé-e que la FDFC Alsace s'engage à ne pas divulguer, transmettre ni partager mes données personnelles et de mon droit de modification ou de suppression de mes données personnelles sur simple demande adressée à la FDFC

Engagement

L'inscription à l'accueil de loisirs périscolaire vaut l'acceptation du règlement intérieur.

Toutes modifications des informations contenues dans ce dossier doivent faire l'objet d'une mise à jour auprès du directeur.trice de l'accueil de loisirs périscolaire.

Le dépôt d'une fiche d'inscription ne vaut pas acceptation. Seul le courrier de confirmation transmis par la direction de la structure valide définitivement l'inscription.

Fait à , le/...../.....

Signature:

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ENFANT

Nom : Prénom :

Féminin: ☐ Masculin: ☐

Né, née le : Lieu de naissance : Département ou pays :

Adresse:.....

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EN CAS D'URGENCE

Poids : Taille : Âge :

RESPONSABLES DE L'ENFANT:

Parent 1 : Nom : Prénom : Tél. portable :

Tél. professionnel :

Parent 2 : Nom : Prénom : Tél. portable :

Tél. professionnel :

MÉDECIN TRAITANT:

Nom : N° de téléphone :

TRAITEMENT EN COURS:

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants dans leur emballage d'origine marqué au nom de l'enfant avec la notice. Aucun médicament ne sera donné sans ces éléments.

VACCINATION: (joindre copies des vaccinations)

Vaccins obligatoires pour tous	OUI	NON	Dates des derniers rappels	Vaccins obligatoires (enfant né à partir de 2018)	OUI	NON	Dates
Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (DTP)				Coqueluche			
				Haemophilus influenzae type B			
				Hépatite B			
				Pneumocoque			
				Méningocoque C			
				Rougeole, oreillons, rubéole			
				Autre (à préciser)			

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

ALLERGIES:

Asthme : ☐ OUI ☐ NON

Médicamenteuses : ☐ OUI ☐ NON

Alimentaire : ☐ OUI ☐ NON

Autre :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (signaler si auto-médication)

.....

.....

.....

MALADIE:

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes:

Rubéole ☐ Oui ☐ Non	Varicelle ☐ Oui ☐ Non	Angine ☐ Oui ☐ Non	Rhumatisme articulaire aigu ☐ Oui ☐ Non	Scarlatine ☐ Oui ☐ Non
Coqueluche ☐ Oui ☐ Non	Otite ☐ Oui ☐ Non	Rougeole ☐ Oui ☐ Non	Oreillons ☐ Oui ☐ Non	Autre:

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation,...) en précisant les dates et précautions à prendre.

[illegible]

Recommandations utiles des parents: votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles, prothèses auditives, dentaires,... ? Précisez:

[illegible]

Je soussigné·e,....., responsable légal·e de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le ou la responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation) rendue nécessaires par l'état de l'enfant.

Date:

Signature: